

HASTK, Best. 155A (Gymnasial- und Stiftungsfonds Akten), A 354/1 (Der Prokurator der Schulen, 1806–1815), S. 9–10.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung der Verwaltungskammer der Kölner Kommenschulen vom 20. Februar 1806.

Wie im Brumaire-Dekret geregelt, sollte ein geschäftsführender Finanzverwalter eingesetzt werden. Auf der Sitzung vom 20. Februar sprachen sich die Mitglieder des „bureau d'administration“ mehrheitlich für Theodor Franz Thiriart aus. Anton Keil, kaiserlicher Prokurator, war jedoch aufgrund dessen „wenig moralischen Lebenswandels“ und Zahlungsunfähigkeit anderer Meinung und ließ dies auch im Protokoll vermerken.

Transkription: Elisabeth Schläwe

S. 9

No 2

Extrait du procès-verbal des

Deliberations du Bureau d'Administration des

Ecoles communales de Cologne, Département

de la Roer; seance du 20 fevrier 1806.

Présens: Mr. le sous-préfet; Mr. le Maire, Mr. Keil,

Procureur imperial; Mr. Bertram, juge de paix;

Mrs Herwegh et Heinsberg, membres du

Conseil communal.

Numero 1

Fut procédé à la proposition à faire au Ministre

de l'intérieur pour la place d'un Procureur gerent [!],

conformement au Decret imperial du 22 Brumaire an 14 [13. November 1805].

La pluralité ayant opiné à proposer pour

premier candidat Mr. Thiriart, membre de

l'ancienne Commission, en égard de ses talens administratifs

et de la conduite qu'il a tenue dans cette administration

benevole depuis cinq ans; Mr. le Procureur imperial

demanda, que son opinion contraire fut inserée au procès-verbal, en articulant à charge de Mr. Thiriart des faits qui devoient fournir preuve de son insolvabilité et d'une conduite peu morale. La pluralité persista dans son suffrage en faveur de Mr. Thiriart, parce que des inculpations du même genre, qui avoient fait differer la proposition pour cette place lors de la première séance du Bureau, ne s'étoient par trouvées fondées d'après les renseignements que Mr. le Soupréfet et quelques autres membres du Bureau ont su se procurer

S. 10

depuis à ce sujet, et qu'au surplus en tout cas il sera pourvu à la sureté du fonds moyennant une caution bonne et suffisante.

Pour second candidat fut proposé main meme [?]

Mr. Pierre Joseph Monschaw, rentier, connu pour sa probité et pour ses lumières.

Pour extrait conforme.

Le sous Préfet Président de la Com[mission]

Klespé

Heinsberg, secretaire